

J'agis pour que Naâma Asfari soit libéré

Malgré la condamnation du Maroc par le Comité contre la torture (CAT), Naâma Asfari demeure emprisonné dans les geôles marocaines depuis 10 ans avec 18 autres prisonniers sahraouis dans l'affaire du camp de Gdeim Izik. Défenseur des droits et militant de la cause sahraouie, il se bat pour sa libération et la reconnaissance des tortures qu'il a subies.



Emprisonné depuis 10 ans pour avoir défendu les droits des Sahraouis

Militant engagé pour les droits humains dans le Sahara occidental occupé, Naâma Asfari est arrêté et emprisonné de nombreuses fois. En 2010, alors que s'organise à Gdeim Izik le camp de la fierté et de la dignité, il en devient l'un des porte-parole en charge des relations avec les journalistes. Ce camp, qui rassemble des milliers de Sahraouis, devient le symbole de leur protestation contre les discriminations sociales et économiques et le lieu pour réaffirmer leur droit à l'autodétermination.

Le 8 novembre, ce camp est démantelé par les autorités marocaines. Des affrontements éclatent. La veille, Naâma Asfari est arrêté, passé à tabac et mis au secret. Pendant 5 jours, il sera torturé, humilié, privé d'eau et de nourriture. Les yeux bandés, il signe des aveux sous contrainte. Comme lui, 23 autres militants sahraouis sont arrêtés et soumis à de mauvais traitements.

En 2013, après plus de deux ans de détention arbitraire, Naâma et ses compagnons sont condamnés par un tribunal militaire à de lourdes peines de prison. En décembre 2016, le Comité

Contre la Torture (CAT) des Nations unies condamne le Maroc sur le cas de Naâma Asfari

pour de multiples violations de la Convention contre la torture. En juillet 2017, des experts onusiens interpellent également les autorités du pays sur la situation des prisonniers de Gdeim Izik. Le royaume chérifien confirme néanmoins ces condamnations à la suite d'un procès inéquitable.

Représailles et mesures punitives

Les prisonniers et leur famille subissent régulièrement des représailles et des mesures punitives en raison de leur engagement. Après la condamnation de juillet 2017, les détenus sont éparpillés dans différentes prisons pour les décourager et les empêcher de se soutenir



mutuellement. Ils sont souvent mis à l'isolement, leur droit de visite réduit et leurs appels téléphoniques limités. Depuis la fin 2016, l'épouse de Naâma, Claude Mangin Asfari, (*ci-contre*) n'a eu droit qu'à une visite, avant d'être à nouveau interdite d'entrer sur le territoire marocain ; 19 personnes sont toujours détenues, réparties dans 3 prisons éloignées de leurs proches et en dehors du Sahara

occidental.

Dans le cadre du suivi de la décision du CAT, l'ACAT continue de se mobiliser pour faire valoir les droits de Naâma Asfari et de ses codétenus et dénonce les violations qui se poursuivent à leur rencontre.

[Télécharger la lettre d'interpellation](#)

.....
.....
.....
France

Monsieur Josep Borrell Fontelles
Vice-président de la Commission européenne et Haut représentant
de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
Commission européenne
200 rue de la Loi
BP-1049 Bruxelles
BELGIQUE

A, le/...../2020

Monsieur le Vice-président,

Cela fait dix ans que Naâma Asfari et 18 militants sahraouis sont détenus arbitrairement dans l'affaire de Gdeim Izik. Torturés et de nouveau condamnés en 2017 à l'issue d'un procès inéquitable par la cour d'appel de Rabat, emprisonnés sur le territoire de la puissance occupante... la liste des violations est longue. Bien que le Comité contre la torture de l'ONU ait condamné le Maroc, les prisonniers subissent toujours représailles et mesures punitives.

La déclaration que vous avez faite en faveur du droits des Sahraouis au mois de juillet dernier et les relations très fortes qui existent entre le Maroc et l'Union européenne, nous donnent l'espoir que vous soyez entendu.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir inviter le Maroc à :

- libérer les détenus de Gdeim Izik ou s'il existe des preuves suffisantes et admissibles d'infractions commises, les détenir et les juger en territoire occupé ;
- diligenter une enquête indépendante sur les tortures et autres violations qu'ils ont subies.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma haute considération.